



Ajout d'un compteur d'eau spécifique pour réseau d'arrosage

Par Telkhior

Bonjour,

J'aimerais faire installer un compteur d'eau spécifique pour mon réseau d'arrosage (potager, pelouse et nombreux végétaux venant d'être planté,...) afin de ne pas payer l'assainissement sur cette eau qui n'est pas rejeté dans les réseaux.

J'ai donc fait une demande à mon fournisseur d'eau (VEOLIA) qui a décliné ma demande car c'est maintenant réservé aux professionnels car il y a des personnes qui en profitaient pour se raccorder sur ce compteur pour des besoins domestiques...

Ont ils le droits de me refuser l'ajout d'un compteur spécifique dont j'assumerais les frais et donc m'obliger à payer des frais d'assainissement pour une eau qui n'est pas rejeté dans le réseau d'assainissement ?

Merci par avance.

Par isernon

bonjour,

relisez votre contrat de fourniture, si le contrat prévoit que le compteur d'eau d'arrosage est réservé aux professionnels, la réponse de véolia est justifiée.

la société du canal de provence propose ce type de contrat aux particuliers, entreprises ou collectivités qui possèdent une parcelle, raccordable au réseau du Canal de Provence.

Ce contrat est exclusivement réservé à l'arrosage des espaces verts, de jardins paysagers ou de plantations d'agrément.

mais je ne suis pas certain que ce soit de l'eau potable

salutations